Nasrin Sotoudeh, qui a commencé à purger une peine de six ans d'emprisonnement en septembre 2010, a pu bénéficier de sa première permission hors de la prison d'Evin (Téhéran) jeudi 17 janvier, après le versement d'une caution élevée.

Amnesty International agit depuis longtemps en vue d'obtenir sa libération sans condition car cette femme est une prisonnière d'opinion ; elle est en effet emprisonnée uniquement en raison de ses activités pacifiques en tant qu'avocate défenseure des droits humains.

Nasrin Sotoudeh nie toutes les accusations portées contre elle, notamment celles de « propagande contre le système » et d'appartenance à une organisation « illégale », le Centre de défense des droits humains (CDDH).

« Nasrin Sotoudeh, dont le travail en faveur des droits humains a été reconnu au niveau international, en particulier lorsque le prix Sakharov de l'Union européenne lui a été décerné l'an dernier, est une prisonnière d'opinion et doit être remise en liberté immédiatement, sans condition et de manière définitive », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« La permission de sortie de Nasrin Sotoudeh, d'une durée de trois jours, n'était en fait qu'un simulacre cruel et illustre le peu de respect qu'ont les autorités iraniennes pour leurs obligations internationales relatives aux droits humains. »

Répercussions sur la famille de Nasrin Sotoudeh

Des charges rédigées en termes vagues comme celles retenues contre cette femme ne constituent pas des infractions prévues par la loi, mais elles mènent régulièrement à l'incarcération de prisonniers d'opinion.

« De plus en plus souvent, les autorités iraniennes emploient la privation de visites familiales comme une forme de châtiment contre les défenseurs des droits humains emprisonnés. Les enfants de prisonniers souffrent souvent profondément de l'absence de leur parent, et interdire ces visites ne fait qu'aggraver leur détresse », a poursuivi Ann Harrison.

Avant cette récente libération de trois jours – mesure prévue par le droit iranien – Nasrin Sotoudeh a régulièrement été empêchée de voir son époux, Reza Khandan, et leurs deux jeunes enfants depuis son emprisonnement en 2010. Il lui a en outre fréquemment été interdit de parler avec sa famille.

Pendant ce temps, les autorités iraniennes ont harcelé des membres de sa famille et pris des mesures punitives contre ceux-ci.

Son époux a ainsi été placé en détention pendant 24 heures pour avoir mené une action de plaidoyer pacifique en faveur de la libération de Nasrin Sotoudeh.

Les autorités ont par ailleurs imposé une interdiction de voyager illégale à leur fille de 13 ans, ce qui a poussé Nasrin Sotoudeh à observer une grève de la faim pendant 49 jours en prison l'an dernier.

Reza Khandan et plusieurs défenseurs iraniens des droits des femmes ont rencontré des députés afin de leur faire part de leurs inquiétudes sur ce cas ; cela a contribué à faire lever l'interdiction de voyager, et Nasrin Sotoudeh a mis fin à son jeûne le 4 décembre 2012.

Une porte-parole du Comité chargé de la sécurité au sein de la Commission parlementaire iranienne sur la sécurité nationale et la politique étrangère a déclaré que plusieurs des membres de celui-ci ont pris part à une inspection de la prison d'Evin le 21 janvier. Peu après leur départ, Nasrin Sotoudeh a été sommée de revenir en prison.

Reza Khandan a expliqué à Amnesty International que ce retour rapide avait été une surprise, et il prévoit d'écrire aux députés afin d'exprimer sa crainte que cette libération n'ait été qu'un prétexte visant à garantir qu'elle soit absente lors de l'inspection.

« Les autorités nous avaient annoncé que sa libération durerait plus de trois jours. [Son retour précipité en prison] était complètement inattendu […] et quand nous l'avons ramenée à la prison d'Evin, les enfants ont pleuré devant le portail – ça a été vraiment très dur pour eux », a décrit Reza Khandan.

Autres libérations provisoires

Au cours de la semaine écoulée, plusieurs autres militants et journalistes incarcérés – tous prisonniers d'opinion détenus à Evin et dans d'autres prisons du pays – ont pu bénéficier d'une libération conditionnelle provisoire.

Figure parmi ces personnes **Bahareh Hedayat**, dont la permission a débuté le 17 janvier, le même jour que Nasrin Sotoudeh.
Cette étudiante et défenseure des droits des femmes purge actuellement une peine de 10 ans d'emprisonnement après avoir été appréhendée le 31 décembre 2009. Elle a été reconnue coupable d'« insulte envers le président », d'« insulte envers le Guide suprême », de «

rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et de « propagande contre le régime ».
Mardi 22 janvier, quatre journalistes détenus à la prison d'Evin et à la prison de Rajai Shahr, à Karaj, au nord-ouest de Téhéran, se sont également vu accorder une libération provisoire.

Mahsa Amrabadi et **Masoud Bastani** sont au nombre de ceux-ci. Incarcérés dans des prisons différentes, ils ont tous deux été déclarés coupables d'infractions liées à la sécurité, dont « propagande contre le système », pour des articles qu'ils ont écrits à propos de l'élection présidentielle de 2009, dont les résultats ont été contestés.

Bahman Ahmadi-Amoui (Ahmadi Amoui), un journaliste ayant reçu le prix Hellman-Hammett en 2011, a également été libéré provisoirement. Il purge une peine de cinq ans d'emprisonnement à la prison de Rajai Shahr, après avoir été reconnu coupable de « propagande contre le système » et d'« insulte envers le président ». Son épouse, Zhila Bani-Yaghoub, qui est elle aussi une journaliste récompensée, est détenue à la prison d'Evin, où elle purge une peine d'un an de prison.

Le quatrième journaliste ayant bénéficié d'une permission mardi 22 janvier est **Ahmad Zeidabadi**, qui est également le porte-parole de l'Association des diplômés. Il a été condamné en novembre 2009 à six ans de prison et cinq ans d'exil interne, et s'est vu interdire à vie toute participation à des activités sociales et politiques, à l'issue d'un procès collectif « pour l'exemple » en août 2009.

Le 10 janvier, **Mohammad Ali Dadkhah,** défenseur des droits humains et avocat iranien, a lui aussi été libéré provisoirement. Il a commencé à purger une peine de neuf ans d'emprisonnement en septembre 2012 ; il avait été condamné un an plus tôt pour « appartenance à une association [le CDDH] tentant de renverser le gouvernement sans violence » et « diffusion de propagande contre le régime au moyen d'interviews publiées dans la presse étrangère », entre autres chefs d'accusation.

« Toute libération, même provisoire, de ces prisonniers d'opinion est une bonne nouvelle pour eux et leur famille, mais il ne faut pas les renvoyer en prison et leurs condamnations doivent être annulées. Les autorités iraniennes doivent par ailleurs libérer immédiatement et sans condition toutes les autres personnes actuellement incarcérées en Iran pour des raisons d'opinion », a conclu Ann Harrison.